



© A.pralong

AVIS DU CESER SUR LE PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE, TERRES DE VIE 2018-2025



Éditorial du Président

RENFORCER LES PARTENARIATS POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET HABITÉE

Les massifs que constituent les Pyrénées et le Massif central permettent à la Région Occitanie d'affirmer une politique globale de soutien à la Montagne.

Le CESER en partage les objectifs en rappelant que ceux-ci doivent s'inscrire dans un partenariat renforcé avec les comités de massif, mais aussi avec les acteurs socio-économiques.

Le plan s'inscrit dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation ; à ce titre, il faut rappeler la place de l'industrie et des filières industrielles dans les villes et petites villes avec autant d'écosystèmes : industrie de la mécanique, de la chimie, du médicament, de l'agroalimentaire, du bois...

Les massifs sont aussi les châteaux d'eau de la région et donc des énergies renouvelables avec l'hydroélectricité et les enjeux des barrages.

Le CESER rappelle « la plus grande vigilance » pour que les concessions soient renouvelées aux opérateurs historiques EDF et ENGIE, qui assurent une vraie mission de service public de l'eau.

Préserver les espaces, préparer la Montagne au changement climatique, préserver l'accès au foncier, défendre le pastoralisme, savoir accueillir des populations nouvelles avec les services publics et services aux publics nécessaires : tels sont les défis d'une politique volontariste de la Montagne, vivante et habitée.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Denis CARRETIER
Président de la Commission
Espace et Développement rural
Agri-Agro - Forêt - Bois
Alimentation



Florence PRATLONG
Rapporteuse

Synthèse de l'avis préparé par la Commission " Espace et Développement rural - Agri-Agro - Forêt - Bois - Alimentation ", voté le 18 décembre 2018.

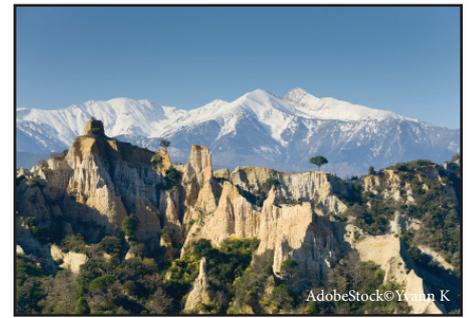
EN OCCITANIE

Des montagnes plurielles à envisager de manière globale

<i>Massif Central</i>	<i>Massif des Pyrénées</i>
85 000 km ² - 4 régions - 26% en occitanie	17 933 km ² - 2 pays - 75% en occitanie
Absence de haute montagne	Présence de haute montagne
Economie sociale et solidaire Tourisme familial, sport et nature	Economie résidentielle et de loisir Tourisme sports d'hiver
Organisation autour des petits pôles ruraux	Organisation autour de petites aires urbaines



La montagne occitane en 2018 : création d'un Parlement puis d'un « Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025 », co-élaboré Etat/Région. Ce Plan aborde ces territoires dans leur globalité - géographique, sociale, économique - afin de les redynamiser et d'en valoriser les



ressources. L'avis présenté ici intégrera la future contribution du CESER sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie, en février 2019.

DES TERRITOIRES DE DEFIS ET D'OPPORTUNITES COMMUNS :

- Constituant un patrimoine naturel, culturel, agricole et touristique ;
- Fournissant de nombreux services à la région dans son ensemble ;
- Avec la recherche de la préservation de la qualité de vie et le maintien des activités sociales et économiques (agriculture et forêts, économie sociale et solidaire) comme défi majeur face à la déprise agricole et forestière, des infrastructures anciennes, les menaces des prédateurs et du changement climatique.
- Des territoires fragiles qui nécessitent des mesures de redistribution des richesses.

Façonnées par la synergie Homme-Nature, les Montagnes d'Occitanie sont des espaces à préserver, à organiser, à mailler. Elles sont porteuses d'avenir face à un afflux intense de populations, à l'heure où les métropoles se retrouvent saturées. Ces espaces naturels qui sont une chance pour les urbains de s'installer dans des bassins, doivent être attractifs et porteurs d'une qualité de vie du même niveau qu'en zone urbaine.

A travers cet avis, le CESER Occitanie a souhaité pointer les éléments-clefs qu'aborde le Plan Montagne, et souligner les enjeux soulevés lors de l'état des lieux qu'il a réalisé sur les massifs occitans, leurs activités, les hommes et les femmes qu'ils accueillent.

UN SUIVI DU PLAN MONTAGNE DANS LE TEMPS

Le Plan Montagne se voulant évolutif, innovant et basé sur l'expérimentation, le CESER se félicite de pouvoir approfondir sa réflexion en étant associé à un suivi régulier des avancées dans les montagnes occitanes.

1 METTRE LA QUALITE DE VIE AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS DES ZONES DE MASSIF

► STIMULER LES BASSINS DE VIE

Le CESER préconise une vision des **zones de massif en termes de bassins de vie réels, quelle que soit la densité de population**. Plus représentatifs des contraintes géographiques locales que les limites purement administratives, ces bassins s'organisent autour de **services et de commerces de proximité**, de **filières artisanales** constitutives du tissu socio-économique. Il convient de les **soutenir** et de les **encourager**, tout autant que les **acteurs de l'économie sociale et solidaire et les associations**, qui participent au développement territorial et à l'attractivité en milieu rural.

► MODERNISER, RENOVER ET ADAPTER LES INFRASTRUCTURES ET LIEUX DE VIE

La rénovation ou la construction de logements accessibles (économiquement et géographiquement) **et adaptés aux divers besoins** (permanents, saisonniers, apprentis, étudiants) apparaît au CESER comme une condition sine qua non de l'attractivité en montagne. L'accessibilité, la qualité de vie et des infrastructures doivent être au moins égales à celles des zones urbaines : **réduire le temps de transport, proposer une stratégie de transport en commun durable** permettrait la création de nouvelles activités et l'installation de populations. Enfin, pas d'attractivité sans **éradication des zones blanches et sans accès au numérique**.

Penser les lieux de vie à l'échelle des montagnes, c'est aussi **encourager le développement de Tiers-lieux** : voulus vivants et intergénérationnels, ils réuniront les acteurs du territoire et doivent pouvoir accueillir un large panel d'activités utiles aux populations locales sur tous les plans.

2 ACCOMPAGNER ET EVALUER LES MESURES PRO-PASTORALISME

Le pastoralisme est créateur d'emplois non-délocalisables, de richesses et de produits de terroir. En ouvrant les milieux, il contribue fortement à la lutte contre les incendies, à la gestion et à l'entretien d'espaces support de biodiversité et aux paysages diversifiés. Les paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen des Causses et des Cévennes ont d'ailleurs été classés en 2011 au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

Le CESER considère comme primordial **d'affirmer le droit à la sécurité pour le monde rural et l'incompatibilité entre le pastoralisme et les prédateurs**. Il recommande de **décliner des mesures spécifiques visant à soutenir le pastoralisme**, notamment sur deux aspects : la **reconnaissance des surfaces pastorales** (herbacées, ligneuses) et **des zones de handicap naturel** dans le cadre des aides européennes, mais aussi **l'accompagnement en matière de prévention des risques de prédation**. Enfin, il souligne l'importance d'**évaluer l'efficacité des mesures de protection des troupeaux** mises en œuvre.

3 DEVELOPPER DES DEBOUCHES EN LIEN AVEC LES PREOCCUPATIONS LOCALES

Le CESER propose de convertir les menaces en opportunité, en créant des débouchés et une attractivité touristique attachés au territoire. Par exemple, **développer une filière venaison en lien avec les fédérations départementales de chasseurs pour créer un nouveau débouché** face à une prolifération de gibiers (sangliers, cervidés) qui ravagent régulièrement les productions. Ou encore, **favoriser des projets citoyens permettant aux acteurs locaux de renforcer leurs revenus** (énergies renouvelables par exemple) et **favoriser la concertation entre utilisateurs et bénéficiaires** afin de développer des projets dimensionnés selon les besoins d'énergie et les contraintes de chacun.

4 MAINTENIR, STIMULER ET VALORISER LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET FORESTIERES LOCALES

Avec un foncier morcelé, des conditions de vie rudes, des difficultés d'accès, les massifs montagneux sont fortement affectés par la déprise agricole et forestière. Ces activités structurent pourtant l'économie et fournissent de nombreux services aux massifs en termes de biodiversité, de maintien des paysages, d'attractivité touristique.

► FILIERES LOCALES

C'est pourquoi le CESER a souligné l'intérêt d'encourager ces filières en proposant de **rémunérer les services environnementaux fournis**. En outre, il conviendrait de **soutenir et de promouvoir la relocalisation des produits agricoles**, mais aussi **des outils de transformation et de commercialisation de ces produits** (la transformation laitière et la salaison sont actuellement en bonne partie délocalisées). Le CESER réitère les propositions émises dans le cadre du rapport sur l'alimentation locale de 2018, qui comprennent **le soutien de la production, de la vente et de l'achat de produits dont l'origine régionale est garantie**.

► FORETS

Les forêts d'Occitanie représentent la 2^{ème} forêt de France, et pourtant la 5^{ème} en termes d'exploitation forestière. Le CESER se félicite que des dispositifs aient récemment été signés afin de **soutenir l'entretien et la gestion des forêts ainsi que leur valorisation** de l'amont à l'aval, et engage à poursuivre ces efforts. Il rappelle qu'à l'instar du pastoralisme, l'exploitation forestière favorise **l'ouverture des milieux** : c'est pourquoi il convient de **créer des schémas de desserte jusqu'aux routes**.

Le fort potentiel de nos forêts doit être valorisé, mais également préservé vis-à-vis du changement climatique : un travail approfondi par le monde de la recherche, la maîtrise du reboisement et la par substitution d'espèces résistantes au changement climatique constituent des pistes de travail.

► ENSEIGNEMENT

Maintenir des productions agricoles et forestières implique de maintenir l'intérêt et la culture des jeunes pour celle-ci. C'est pourquoi le CESER insiste sur le **maintien du maillage territorial de l'enseignement agricole sur les territoires de massif.**

► FONCIER

L'accès au foncier est un élément fondamental de la pérennité de ces activités : dans une perspective de durabilité des activités agricole et forestière, **le Conseil Régional doit s'employer activement à traiter la question du morcellement, de la préservation et de l'accès au foncier agricole, notamment des jeunes agriculteurs et à proximité des villes.**

5 COORDINATION ET PARTENARIATS

► PRESERVER L'EXISTANT

Ces coopérations existantes et les comités de massif sont garants de l'homogénéité des montagnes, qui s'étendent sur plusieurs régions et pays. **Y conserver et financer une politique et une coordination interrégionale et transfrontalière** est indispensable, de même qu'un réel consensus régional, doublé d'une politique de Massif efficiente.

► CREER DES PARTENARIATS

Le CESER préconise de stimuler des projets en faveur du développement des **énergies renouvelables citoyennes**, de la **mise en valeur des produits du terroir, des atouts patrimoniaux favorisant un tourisme vert.** Le travail avec les nombreux Parcs Naturels Régionaux (PNR) de massif doit viser une réelle **dynamique tant citoyenne, qu'économique et environnementale**, et se baser sur deux piliers :

- **des partenariats forts avec les acteurs socio-économiques locaux et les réseaux consulaires**, en leur octroyant par exemple un pouvoir délibératif ;
- **un rôle d'innovation et d'expérimentation**, notamment dans la perspective d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

6 RECONNAITRE ET DEVELOPPER LA NECESSITE D'UNE SOLIDARITE URBAIN - RURAL

Dans un contexte où les villes et métropoles se révèlent être fortement consommatrices en eau et en énergie, le CESER recommande de **reconnaître et de développer des mesures permettant de mettre en œuvre une solidarité urbaine - rurale.** Les massifs participant activement à ce que la région réussisse le challenge de la 1^{ère} région européenne à énergie positive, de telles mesures agiraient pour la solidarité territoriale et **redistribueraient une partie des richesses des zones urbaines vers les zones rurales.**

Préserver les ressources de la montagne implique également d'organiser une concertation permettant de définir les besoins et usages de la montagne dans le but de **créer un consensus** et d'harmoniser les activités et les occupations à la fois au sein de ces territoires, mais aussi entre ceux-ci et les zones urbaines (sur l'eau notamment).

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



www.ceser-occitanie.fr

L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargées de mission : Balkis VICAIRE ■ balkis.vicaire@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 90 26

& Claude RICHARD ■ clauderichard@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 80 59

Secrétariat : Véronique PAPA ■ veronique.papa@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 80 93